



Le Directeur Général

N.I.F. A0707219F

COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° 01/03/DGI/DG/DESCOM/MT/2016

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS RAPPELLE AUX CONTRIBUABLES ASSUJETTIS À L'IMPÔT PROFESSIONNEL SUR LES RÉMUNÉRATIONS (IPR), À L'IMPÔT EXCEPTIONNEL SUR LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU PERSONNEL EXPATRIÉ (IERE) ET À LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA), QUE L'ÉCHÉANCE DE SOUSCRIPTION DES DÉCLARATIONS AFFÉRENTES AU MOIS DE MAI 2016 INTERVIENT CE MERCREDI, 15 JUIN 2016.

AUSSI, SONT-ILS INVITÉS À S'ACQUITTER DE LEURS OBLIGATIONS À LA DATE PRÉCITÉE. PASSÉ CE DÉLAI, IL SERA PROCÉDÉ À L'APPLICATION DES PÉNALITÉS FISCALES CONFORMÉMENT À LA LOI.

FAIT A KINSHASA, LE 10 JUIN 2016

DIEUDONNÉ LOKADI MOGA